

tenue sous la présidence de Monsieur PECCHIOLI, assisté(e)
de Monsieur JUSTE et Madame HOUVET, Conseillers
En présence de Madame NOIRE, Rapporteure publique
Madame BOUCHUT, Greffière

11 heures 30

01) DOSSIER N° 2412961 RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI

Titre de l'affaire Annuler la décision du 28 octobre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour de la requérante, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame G	Maître RAPPÀ Marielle
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

02) DOSSIER N° 2412984 RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 28 octobre 2024 refusant la demande d'admission exceptionnelle au séjour par le travail de Monsieur S et lui faisant obligation de quitter le territoire dans un délai de 30 jours.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	Maître RAPPÀ Marielle
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

03) DOSSIER N° 2412990 RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI

Titre de l'affaire Annuler la décision du 29 octobre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour du requérant, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H	Maître RAPPÀ Marielle
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

11 heures 30

04)	DOSSIER N° 2412999	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 29 octobre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour du requérant, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur I	Maître GILBERT Flora (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
05)	DOSSIER N° 2413008	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 11 septembre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour du requérant, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K	Maître CAUCHON-RIONDET Agnès
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
06)	DOSSIER N° 2413013	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 13 septembre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour du requérant, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	Maître DECAUX Séverine
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

11 heures 30

07) DOSSIER N° 2413018 RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI

Titre de l'affaire Annuler la décision du 7 novembre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour du requérant, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	Maître GONIDEC Julie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

08) DOSSIER N° 2413019 RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI

Titre de l'affaire Annuler la décision du 22/09/2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour du requérant, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître PACCARD Margaux (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09) DOSSIER N° 2413020 RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI

Titre de l'affaire Annuler la décision du 17 août 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour de la requérante, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A	Maître BAZIN-CLAUZADE Emmanuelle
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

11 heures 30

10)	DOSSIER N° 2412225	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 24 août 2024 du préfet des Bouches-du-Rhône portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire dans un délai de trente jours, interdiction de retour pour une durée de deux ans.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Maître BAZIN-CLAUZADE Emmanuelle
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
11)	DOSSIER N° 2413023	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 6 novembre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour de la requérante, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame Y	Maître GATHELIER Ariane (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
12)	DOSSIER N° 2413027	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 10 septembre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour du requérant, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur J	Maître YOUCHENKO Marlène
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

